

Vivre à Fontaine



JOURNAL COMMUNAL N° 1

2ème trimestre 2026



Le nouveau Conseil Municipal

De gauche à droite :

Philippe BEAUVOIS – Ludivine CHEMSI – Baptiste PANIEN- Isabelle DUPONT- Philippe DUWEZ-
Claudine BAHEUX-Baptiste SAUVEZ-Christine HOSSELET-Roland PLISSON-Bruno IVANEC-
Patrice DEMARCO - Stéphane DRAUX - Nathalie GOSSELET- Maxime HERLEM – Marc LELEU
Victoire DUCLERMORTIER–Françoise LEMAIRE–Julie LOCQUET et Nathalie DUMETZ

Édito

Chers lecteurs de « Vivre à Fontaine »

Suite aux dernières élections municipales, la commission communication a été renouvelée. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui ont rejoint cette équipe, aux côtés des élus déjà engagés. Par leurs compétences et leur regard neuf, ils contribueront à faire évoluer les outils d'information de notre commune.

Notre objectif est de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants en proposant une information lisible, accessible et proche de vos attentes.

Parmi les nouveautés, vous découvrirez dès ce numéro une rubrique consacrée à l'histoire de notre commune proposé par Pierre Pietrzak.

Bonne lecture !

Ludivine CHEMSI et les membres de la commission communication

Sommaire

- 3 La vie municipale
- 15 La vie communale
- 22 La vie associative
- 31 La vie économique

Votre Mairie

Place Jean Jaurès

Tél : 03.27.37.67.00

Fax : 03.27.37.67.09

Courriel

accueil@ville-de-fontainenotredame-59.fr

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi

De 10h30 à 12h30

Et de 14h00 à 18h00

Le vendredi

De 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Application

Téléchargez sur play store ou apple store :

Fontaine Notre Dame appli



<https://www.facebook.com/MairiedeFontaineNotreDame/>



<https://www.instagram.com/mairiedefontainenotredame/>

Cantine de France

<http://parent.cantine-de-France.fr>

Plateforme demande d'urbanisme

<https://sve.sirap.fr/#/059244/connexion>

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

RDV avec les élus

Monsieur Bruno IVANEC Maire reçoit sur RDV

uniquement le lundi de 15h30 à 18h00.

Les adjoints reçoivent également sur RDV.

Merci de vous rapprocher du secrétariat

Le mot du maire

Chères Fontenoises, chers Fontenois,

Les élections municipales du 15 mars dernier se sont déroulées dans un tout autre contexte que celles de 2020. Il n'a pas été question cette fois de crise sanitaire, l'absence d'alternative et la présentation d'une seule liste n'a pas permis un débat d'idées.

Pour autant vous vous êtes mobilisés et c'est donc un nouveau conseil municipal qui a été installé dans ses fonctions le 20 mars dernier.

Deux nouveaux adjoints ont rejoint les trois adjoints de l'équipe sortante. Claudine Baheux aura la charge des affaires sociales et des solidarités, Philippe Duwez prendra en charge les finances communales, la sécurité et la culture, tandis que Ludivine Chemsy pilotera l'enfance, la vie scolaire et périscolaire ainsi que la communication. Philippe Beauvois poursuit la gestion des travaux, de l'urbanisme et l'environnement, tout comme Françoise Lemaire qui continuera de se charger de la vie associative, du patrimoine, des fêtes et cérémonies.

Nous sommes dès à présent au travail pour mettre en œuvre le projet qui vous a été soumis. La première étape sera d'établir le budget qui orientera les choix de cette année. Dès qu'il sera adopté, nous engagerons les premiers chantiers qui feront l'objet des priorités de l'année : l'étude préalable de la fresque et du chemin de croix, étape indispensable à la finalisation de la restauration de l'église Saint Martin et l'étude qui permettra un déploiement raisonnable de la vidéoprotection.

Dans les prochaines semaines, les travaux de la rue du Canton de Chemillé seront finalisés par la dépose des réseaux aériens et les derniers travaux de finition.

Nous entrons aussi, avec le printemps, dans la reprise des animations, des festivités et des actions associatives : le Parcours du Cœur, la fête du travail et la commémoration du 8 mai, tandis que les bénévoles se mobilisent pour préparer le festival « Fontaine en Scène ».

Quoiqu'il en soit, nous continuerons avec la même énergie, la même détermination à faire que Fontaine Notre Dame et Petit Fontaine soient un territoire dynamique, ouvert et agréable à vivre !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Votre maire, Bruno Ivanec



Vie municipale

Compte-rendu Conseil municipal du 21 janvier 2026

- **Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025**

Observations :

Néant

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions sur délégation CM – Rapport du Maire
2. Cession foncière – parcelles ZV 34p – ZV 130p et AA 267p – Compromis de vente
3. Mise à disposition d'un équipement sportif municipal – Convention à signer
4. Location des terres agricoles communales – Mise à jour des locataires
5. Logiciel Cantine de France – Mise en service – Abonnement et assistance
6. Elections municipales – Mise en place du bureau de vote

1. Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du CM (Art. L.2122-22 du CGCT)

Décision du Maire n° 2026-01 du 16/01/2026 – Cimetière – Rétrocession à la Commune d'une Concession perpétuelle (N° 385)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22/8° ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
- Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame Claudine TARDIEU concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :
Concession n° 385 du 22/01/1990, enregistrée par le CDI Cambrai Nord le 16/02/1990,
Concession perpétuelle, au montant réglé de 660,00 FRF (Commune : 440,00 FRF ; CCAS : 220,00 FRF) ;
- Considérant que cette concession n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture, et qu'elle peut par conséquent être rétrocédée, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 60,00 euros ;

- **APPROUVE** la rétrocession à la Commune de la concession funéraire n° 385 susvisée, moyennant la somme de 60,00 €.
- **DIT** que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 62 du Budget Communal.

2. Cession foncière – parcelles ZV 34p – ZV 130p et AA 267p – Compromis de vente

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 18 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la vente de parcelles à la Société PROTERAM, située à LESQUIN en vue de la création d'un lotissement en lots libres et d'une résidence intergénérationnelle, aux conditions ci-dessous résumées :

Ref.Cad.	Nom de l'acquéreur	Superficie (m ²)	Prix
ZV 34p – ZV 130p – AA 267p	Cession par la Commune à la Société PROTERAM	environ 41 384 m ²	12 €/ m ²

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la promesse de vente auprès de Maître Philippe-Marie GORLIER, Notaire à GOUZEAUCOURT sachant que les surfaces précises qui seront vendues résulteront d'un bornage qui sera établi préalablement à la régularisation de l'acte authentique et que ledit bornage restera à la charge de l'acquéreur.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2026-01	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Mise à disposition d'un équipement sportif municipal – Convention à signer

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune de Fontaine Notre Dame est propriétaire d'un certain nombre d'équipements collectifs (terrains, stade, salles...). Ces équipements sont mis à la disposition des associations ou clubs locaux. Afin d'organiser l'usage du stade municipal (terrain et vestiaires), il apparaît nécessaire au regard des multiples réglementations existantes d'établir une convention avec l'Union Sportive de FONTAINE NOTRE DAME.

M. le Maire donne lecture de la convention établie à cet effet et demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer ladite convention.

Il demande au conseil de se prononcer

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2026-02	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

Vie municipale

4. Location des terres agricoles communales – Mise à jour des locataires

M. le Maire expose à l'assemblée que les modalités de location verbale ou d'occupation précaire des terres agricoles communales ont été fixées par délibération n° 2009-24 du 5/10/2009, modifiée par les délibérations n° 2015-19 du 16/06/2015, n° 2016-05 du 11/02/2016 et n° 2020-35 du 18/11/2020.

Il rappelle les tarifs instaurés en fonction du type de contrat, à savoir :

① Location verbale ancienne :

Loyer annuel calculé sur la base de 600 Kg de blé l'Ha, soit 125,28 €, valeur 1/10/2004, indexé sur l'indice fermage.

② Location verbale nouvelle :

Loyer fixé, selon la classe de terre, à : T01/P01 = 140 € l'Ha - T02/P02 = 125 € l'Ha, valeur 1/10/2007, indexé sur l'indice fermage.

③ Occupation précaire :

Indemnité fixée, selon la classe de terre, à : T01/P01 = 120 € l'Ha - T02/P02 = 110 € l'Ha, valeur 1/10/2007, indexé sur l'indice fermage.

Il indique que des parcelles ont changé d'exploitant et qu'il serait nécessaire de régulariser ce changement comme repris dans le tableau ci-après :

Réf.Cadastrales	Adresse	Classe	Surface exploitée (m²)	Date Exploitation	Date de 1 ^{re} échéance	Type de Contrat	Exploitant : Nom / Adresse
ZN86	A la voie ce Miselle - FND	T01	15343	01/10/2024	01/10/2025	③	LAUDE Louis – Saily lez Cambrai
ZN 84	A la voie ce Miselle - FND	T01	978	01/10/2024	01/10/2025	③	EARL BR2T
ZN85	A la voie ce Miselle - FND	T01	16703	01/10/2024	01/10/2025	③	EARL BR2T
ZO24	Au chemin de Ste Olie - FND	T01	8620	01/10/2024	01/10/2025	①	EARL BR2T
ZP83	Le Petit Fontaine – FND	T02	3700	01/10/2024	01/10/2025	③	EARL BR2T
ZP84	Le Petit Fontaine – FND	T01	240	01/10/2024	01/10/2025	③	EARL BR2T
ZP143	Le Petit Fontaine – FND	T02	1593	01/10/2024	01/10/2025	③	EARL BR2T
ZP144	Le Petit Fontaine – FND	T02	7410	01/10/2024	01/10/2025	①	EARL BR2T

Il précise que Monsieur Alain DELDIQUE a renoncé à son occupation précaire pour la parcelle ZR 34 par courrier du 28/05/2025.

Il demande au Conseil de se prononcer

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté
DCM n° 2025-03 • Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. Logiciel Cantine de France – Mise en service – Abonnement et assistance

M. le Maire expose à l'assemblée que la Commune a passé des contrats avec la société ACI à Brunstatt-Didenheim pour l'abonnement et la maintenance du logiciel Coccinelle servant à la gestion de la garderie périscolaire, le centre de loisirs et la cantine scolaire ainsi que la maintenance, l'assistance et l'abonnement du Portail Famille.

M. le Maire précise que la société ACI l'a informé de son intégration au groupe Abelium Collectivités au 30 mai 2025 et que cette société lui a fait une offre de migration vers leur logiciel domino Web et le Portail Famille PWA.

M. le Maire précise qu'il a demandé à la Société SGInformatique de lui faire une offre pour un logiciel de gestion péri-scolaire et cantine scolaire avec un portail famille.

Il précise que le logiciel « Cantine de France » proposé par SGInformatique est satisfaisant et que leur offre est économiquement plus avantageuse.

Il propose au conseil de résilier les contrats avec la société ACI et de confier à la société SGInformatique la mise en service, l'abonnement et l'assistance du logiciel « Cantine de France » qui se résume comme suit :

Installation du logiciel	937,50 € HT
Formation sur site	698,10 € HT
Maintenance et assistance annuelle	1 043,88 € HT
Abonnement annuel	208,50 € HT

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté
DCM n° 2025-04 • Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

Vie municipale

6. Elections municipales – Mise en place du bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'échéance électorale à venir et la nécessité de mettre en place la permanence du bureau de vote :

Dimanche 15 mars 2026 et éventuellement Dimanche 22 mars 2026 : **Elections Municipales – (8h00 / 18h00)**

8 h 00 à 10 h 00	Philippe BEAUVOIS Michèle POTDEVIN Claudine BAHEUX Baptiste PANIEN
10 h 00 à 12 h 00	Françoise LEMAIRE Christine HOSSELET Marc LELEU
12 h 00 à 14 h 00	Sylvie COURTOIS Stéphane DRAUX Maxime HERLEM
14 h 00 à 16 h 00	Ludvine CHEMSI David DUCLERMORTIER Julie LOCQUET
16 h 00 à 18 h 00	Bernard DELOFFRE Nathalie GOSSELET Nathalie DUMETZ

Cérémonie des vœux du Maire



Le vendredi 16 janvier, a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes.

Ce moment a été l'occasion de faire la rétrospective de l'année 2025, une année riche en initiatives, en rencontres et en actions, rendue possible grâce à l'engagement de tous : habitants, associations, élus et partenaires.

Commémoration

19 mars 2026

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Vie municipale

Compte-rendu Conseil municipal du 25 mars 2026

1. Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du CM (Art. L.2122-22 du CGCT)

Décision du Maire n° 2026-02 du 03/03/2026 – Dératisation du Territoire Communal – Campagne 2025-2026 (CAMDA)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22/8° ;
 - Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
 - Considérant l'intérêt de reconduire l'opération de dératisation sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter la prolifération de ces animaux nuisibles ;
 - Vu la proposition établie par la Société CAMDA – REIMS, qui propose de réaliser cette prestation moyennant un forfait main d'œuvre et produit d'un montant de 4 725,24 € HT pour la campagne 2025/2026 ;
- DECIDE de reconduire, pour 2025/2026, l'opération de dératisation sur l'ensemble du territoire communal.
 - DECIDE d'en confier la réalisation à la société CAMDA à REIMS, conformément à la proposition susvisée.
 - DECIDE d'imputer cette dépense à l'article 611 du Budget Communal.

2. Délégations du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT)

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Il propose en conséquence au conseil de lui donner délégation pour les attributions suivantes :

1. (3°) Procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500.000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
2. (4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. (6°) Passer les contrats d'assurance, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. (7°) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. (8°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. (11°) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
7. (14°) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
8. (15°) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article 213-3 §1 de ce même code dans tous les cas ;
9. (16°) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, devant toutes les juridictions (administratives et judiciaires) et à toutes les étapes de la procédure, et se constituer partie civile au nom de la commune ;
10. (20°) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500.000 euros ;
11. (24°) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. (30°) D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 50 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2026-08	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

M. le Maire expose qu'au vu du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 lorsque que le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération et elle doit intervenir dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal.

Il précise que le conseil municipal est tenu de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par loi soit :

- Maire (Population de 1000 à 3499) : **55,70 %** de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique.
- Adjointes (Population de 1000 à 3499) : **21,38 %** de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique.

Monsieur le Maire demande expressément à l'assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal.

Considérant que la commune compte 1782 habitants au 1^{er} janvier 2026, il propose à l'assemblée de fixer ces indemnités, à compter du 20 mars 2026, date de l'élection du maire et des adjoints comme suit :

Maire : **47 %** de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique

Adjointes : **20 %** de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique

Il demande au conseil de se prononcer

Vie municipale

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2026-07 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

4. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application des articles R 123-6 et R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et

qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

Il propose de fixer à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS soit 7 élus au sein du conseil municipal et 7 désignés par le maire.

Il demande au Conseil de se prononcer

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2026-08 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration CCAS

En application des articles R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. La délibération du conseil municipal en date du 25/03/2026 a décidé de fixer à SEPT, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

- Liste « A » : BAHEUX Claudine, LEMAIRE Françoise, GOSSELET Nathalie, PLISSON Roland, DUMETZ Nathalie, SAUVEZ Baptiste, DUPONT Isabelle

• Résultats du scrutin

a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19				
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0				
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19				
d - Quotient électoral (c/7)	2,71				
Intitulé de la liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « A »	19	7	0	0	7

• Ont été proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Liste « A » : BAHEUX Claudine, LEMAIRE Françoise, GOSSELET Nathalie, PLISSON Roland, DUMETZ Nathalie, SAUVEZ Baptiste, DUPONT Isabelle

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2026-09 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

6. Election des membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en application des articles 22 et 23 du code des marchés publics, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il indique qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il précise qu'il conviendra de désigner de la même façon 3 membres suppléants.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

❖ MEMBRES TITULAIRES :

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux

- Liste « A » : BEAUVOIS Philippe, DUWEZ Philippe, LEMAIRE Françoise

• Résultats du scrutin

a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19				
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0				
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19				
d - Quotient électoral (c/3)	6,33				
Intitulé de la liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « A »	19	3	0	0	3

Vie municipale

- **Ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres :**
 - Liste « A » : Liste « A » : BEAUVOIS Philippe, DUWEZ Philippe, LEMAIRE Françoise

❖ **MEMBRES SUPPLEANTS :**

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux

- Liste « A » : LELEU Marc, GOSSELET Nathalie, BAHEUX Claudine

- **Résultats du scrutin**

a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19				
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0				
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19				
d - Quotient électoral (c/3)	6.33				
Intitulé de la liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « A »	19	3	0	0	3

- **Ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres :**

- Liste « A » : LELEU Marc, GOSSELET Nathalie, BAHEUX Claudine _____

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2026-10 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

7. Election des délégués au SIDEC

M. le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Délégués de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME qui siégeront au comité syndical du SIDEC, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, conformément aux statuts du syndicat.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède aux opérations de vote :

DELEGUE TITULAIRE	
a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19
d - Majorité absolue	10
Nom - Prénom	Suffrages obtenus
BEAUVOIS Philippe	19

Ayant obtenu la majorité absolue,
A été proclamé délégué titulaire :

- BEAUVOIS Philippe

DELEGUE SUPPLEANT	
a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19
d - Majorité absolue	10
Nom - Prénom	Suffrages obtenus
LELEU Marc	19

Ayant obtenu la majorité absolue,
A été proclamé délégué suppléant :

- LELEU Marc

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2026-11 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

8. SIVU « Murs Mitoyens » - Désignation des délégués

M. le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Délégués de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME qui siégeront au sein du collège électoral chargé d'élire les membres du Comité Syndical, soit 2 délégués, conformément aux statuts du syndicat.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède aux opérations de vote :

DELEGUE TITULAIRE	
a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19
d - Majorité absolue	10
Nom - Prénom	Suffrages obtenus
IVANEC Bruno	19

DELEGUE TITULAIRE	
a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19
d - Majorité absolue	10
Nom - Prénom	Suffrages obtenus
BEAUVOIS Philippe	19

Vie municipale

Ayant obtenu la majorité absolue,
A été proclamé délégué titulaire :
- IVANEC Bruno

Ayant obtenu la majorité absolue,
A été proclamé délégué titulaire :
- BEAUVOIS Philippe

Décision : *Adopté*
DCM n° 2026-12 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

9. Election d'un « Grand Electeur » appelé à élire les membres du Comité Syndical du SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation, au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un « Grand Electeur » de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME appelé à siéger au sein du Collège électoral de l'Arrondissement de CAMBRAI du SIDEN-SIAN, chargé d'élire ses délégués au nouveau Comité Syndical, pour la compétence suivante :

- Défense extérieure contre l'incendie.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède aux opérations de vote :

a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19	
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0	
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19	
d - Majorité absolue	10	
Nom - Prénom		Suffrages obtenus
LEMAIRE Françoise		19
<u>Ayant obtenu la majorité absolue,</u> <u>A été proclamé délégué :</u> - LEMAIRE Françoise		

Décision : *Adopté*
DCM n° 2026-13 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

10. Création d'emplois non titulaires saisonniers et contrats aidés (CUI)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le recrutement de personnel non titulaire, aussi bien en qualité de saisonniers qu'en contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion), ne peut être effectué que pour pourvoir des emplois régulièrement créés par délibération du conseil municipal.

Compte tenu de la nécessité de recourir à l'emploi saisonnier pour assurer l'encadrement du CLSH des petites vacances et des vacances d'été, et de la demande existante pour bénéficier des contrats aidés, Il propose au conseil municipal la création des emplois non titulaires suivants, qui pourraient être pourvus en fonction des besoins des services techniques (entretien, bâtiments, voirie et espaces verts) et du service animation, dans la limite du maximum précisé ci-dessous :

Emploi / Grade	Type d'emploi	Période de recrutement	Nombre d'emplois maximum	Durée hebdomadaire maximum
Adjoint d'animation	Emploi saisonnier	Petites vacances scolaires	2	35h00
Adjoint d'animation	Emploi saisonnier	Vacances d'été	10	35h00
CUI	Contrat aidé	Contrat de 6 à 24 mois	2	35h00

Décision : *Adopté*
DCM n° 2026-14 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

11. Recrutement de non-titulaires de remplacement

M. le Maire expose à l'assemblée que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents de la commune peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

M. le Maire précise que ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

M. le Maire précise que ces contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent titulaire à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, et de l'autoriser à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vie municipale

12. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet, pour 6 mois, sur la base de 23 heures semaine pour la période allant du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 dans le grade d'adjoint technique pour assurer l'entretien des espaces verts.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté
DCM n° 2025-16 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

13. Conservatoire à Rayonnement Départemental – Convention de partenariat avec la CAC

M. le Maire expose à l'assemblée que le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI propose, annuellement au minima, une animation musicale gratuite sur la commune de FONTAINE NOTRE DAME dans l'un de nos bâtiments disponibles à une date choisie (courant mai-juin).

Il informe qu'une convention qui a pour objectif de définir le partenariat et les engagements respectifs, dans le cadre d'une collaboration artistique, a été établie.

Il donne lecture de la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI établie à cet effet, et demande au conseil municipal de se prononcer sur cet acte et de l'autoriser à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté
DCM n° 2025-17 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

14. Commissions municipales – Création et mise en place

M. le Maire expose à l'assemblée son souhait de créer et de mettre en place un certain nombre de commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT), et qui pourraient être placées sous la présidence de l'adjoint titulaire de la délégation de fonction correspondant à son objet.

Il propose la création des commissions municipales suivantes, en précisant le nombre de conseillers appelés à y siéger (président de commission inclus).

<u>Ludivine CHEMSI</u> 1 ^{er} Adjointe	<u>Philippe BEAUVOIS</u> 2 ^{ème} Adjoint	<u>Françoise LEMAIRE</u> 3 ^{ème} Adjointe	<u>Philippe DUWEZ</u> 4 ^{ème} Adjoint	<u>Claudine BAHEUX</u> 5 ^{ème} Adjointe
<u>Enfance – Périscolaire – Vie scolaire</u>	<u>Travaux – Urbanisme - Environnement</u>	<u>Fêtes et Cérémonies – Sport et Vie Associative</u>	<u>Budget - Finances communales</u>	<u>Affaires sociales et solidarité</u>
6	10	6	6	6
<u>Communication</u>	///	<u>Patrimoine</u>	<u>Sécurité</u>	///
6	///	6	6	///
///	///	///	<u>Culture</u>	///
///	///	///	6	///

Il indique que leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Après avoir entendu cet exposé et ayant décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des commissions municipales.

Vie municipale

- Ont été désignés membres des commissions municipales :

<u>Ludivine CHEMSI</u> 1 ^{er} Adjointe	<u>Philippe BEAUVOIS</u> 2 ^{ème} Adjoint	<u>Françoise LEMAIRE</u> 3 ^{ème} Adjointe	<u>Philippe DUWEZ</u> 4 ^{ème} Adjoint	<u>Claudine BAHEUX</u> 5 ^{ème} Adjointe
<u>Enfance – Périscolaire – Vie scolaire</u>	<u>Travaux – Urbanisme – Environnement</u>	<u>Fêtes et Cérémonies – Sport et Vie Associative</u>	<u>Budget - Finances communales</u>	<u>Affaires sociales et solidarité</u>
DUCLERMORTIER Victoire	DRAUX Stéphane	LELEU Marc	DUCLERMORTIER Victoire	DUCLERMORTIER Victoire
LOCQUET Julie	GOSSELET Nathalie	DRAUX Stéphane	GOSSELET Nathalie	GOSSELET Nathalie
PANIEN Baptiste	LOCQUET Julie	PLISSON Roland	LELEU Marc	DUMETZ Nathalie
SAUVEZ Baptiste	DUMETZ Nathalie	SAUVEZ Baptiste	PLISSON Roland	PLISSON Roland
HERLEM Maxime	LELEU Marc	DUCLERMORTIER Victoire	PANIEN Baptiste	DUPONT Isabelle
	PLISSON Roland			
	PANIEN Baptiste			
	HERLEM Maxime			
	DEMARCQ Patrice			
<u>Communication</u>	<u>///</u>	<u>Patrimoine</u>	<u>Sécurité</u>	<u>///</u>
DUMETZ Nathalie		LELEU Marc	DRAUX Stéphane	
LELEU Marc		PLISSON Roland	LELEU Marc	
HOSSELET Christine		DUMETZ Nathalie	PANIEN Baptiste	
PLISSON Roland		DUPONT Isabelle	HOSSELET Christine	
DUPONT Isabelle		HOSSELET Christine	DEMARCQ Patrice	
<u>///</u>	<u>///</u>	<u>///</u>	<u>Culture</u>	<u>///</u>
			LELEU Marc	
			DUPONT Isabelle	
			DUMETZ Nathalie	
			DUCLERMORTIER Victoire	
			LOCQUET Julie	

Décision : **Adopté**
 DCM n° 2020-18 • Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

Le nouveau Conseil Municipal

Le Maire



Bruno IVANEC

Les Adjoints



Ludivine
CHEMSI



Philippe
BEAUVOIS



Françoise
LEMAIRE



Philippe
DUWEZ



Claudine
BAHEUX

Les Conseillers Municipaux



Marc
LELEU



Nathalie
GOSSELET



Baptiste
PANIEN



Julie
LCOQUET



Stéphane
DRAUX



Christine
HOSSELET



Maxime
HERLEM



Nathalie
DUMETZ



Patrice
DEMARCO



Victoire
DUCLERMORTIER



Roland
PLISSON

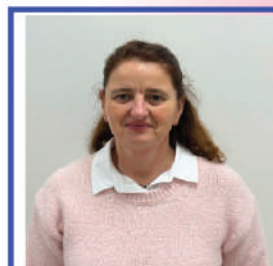


Isabelle
DUPONT



Baptiste
SAUVEZ

Les Elus supplémentaires



Delphine
DESLOOVERE



Julien
LOYENS

Le Conseil Municipal des Enfants

Nous sommes les élus du conseil municipal des enfants. Nous avons été élus en octobre 2025 pour 1 année. Nos projets pour cette année sont l'installation d'un banc de l'amitié dans la cour de récréation de l'école pour lutter contre l'isolement,

l'installation de poubelles dans les 3 cours de récréations pour ne plus avoir de déchets à terre.

Création d'une bibliothèque avec l'aide des enseignantes. Organiser une collecte de jouets en faveur des Restos du Coeur.

Nous sommes très motivés pour améliorer notre village et nous espérons que vous serez fiers de nous.



Le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni afin de vous présenter ses projets.

Les travaux

Rue du Canton de Chemillé

Reste à effectuer le démontage des anciens poteaux béton d'un côté de la rue et le démontage des câbles et poteaux télécom de l'autre côté (prévu sur avril).

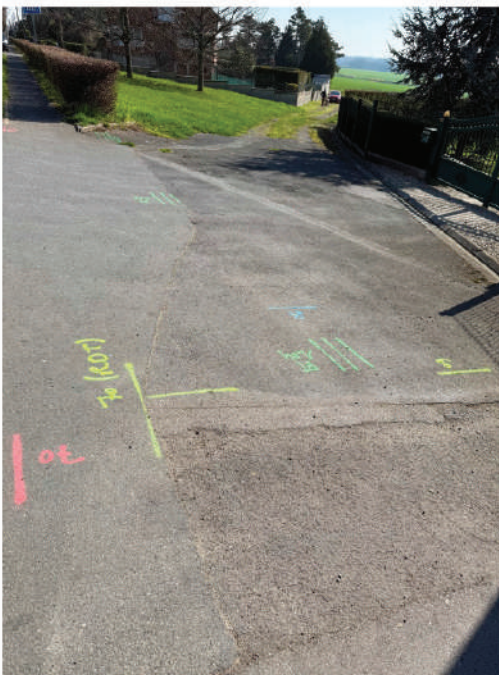
Installation d'une antenne relais opérateur SFR derrière l'atelier communal

- Le mât métallique de support des antennes est installé.
- L'alimentation électrique par enfouissement et le raccordement au réseau (poteau situé au début de la rue du Moulin Antoine) est prévu courant avril.

Rue Foch et Route Nationale

Un marquage de différentes couleurs a été réalisé sur les trottoirs par un sous traitant d'Enedis. Ce marquage vise à repérer/confirmer l'emplacement de tous les réseaux enfouis (gaz, eau, assainissement). La route nationale et la rue Foch se trouvent sur le tracé de pose de plusieurs nouveaux câbles électriques de grosse section nécessaires à l'alimentation du futur data center* qui devrait être installé dans la zone d'e-Valley. Cet enfouissement de nouveaux câbles nécessitera l'ouverture de la chaussée et/ou des trottoirs. A ce jour la date de début des travaux ne nous a pas été communiquée.

*data center ou centre de données ou centre informatique est un bâtiment regroupant les différents types de matériels nécessaires au fonctionnement d'équipements informatiques (serveurs informatiques, système de refroidissement).



Philippe BEAUVOIS, adjoint au Maire et la commission, travaux et urbanisme.

BESOIN D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE ?

MATÉRIEL INFORMATIQUE & LOGICIEL
COMMUNICATION & COLLABORATION
CLOUD & INTERNET
PRÉVENTION & CYBERSÉCURITÉ
RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES
SUPPORT & SERVICES

CONTACTEZ
DÈS MAINTENANT ITOÉ !

03 27 79 09 89
contact@itoe.fr
www.itoe.fr

ITOÉ, LE FUTUR DE
L'INFORMATIQUE, DÈS AUJOURD'HUI

Avis de travaux



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

63 KV PREMY - RIEZ
Portée(s) : 2-3

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
FONTAINE-NOTRE-DAME

à dater du **02/03/2026**
jusqu'au **15/08/2026**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux
FLANDRE-HAINAUT, à l'entreprise :

ROSSI AUGUSTE
tiffany.belot@grouptree.com
07 76 06 87 63

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le QR code.

Modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques | RTE



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR FLANDRE-HAINAUT
41 rue Ernest Macarez
59300 VALENCIENNES
ROMAEN Quentin (07 63 87 56 81)
NOISETTE Gautier (06 65 81 94 30)
THERY Joffrey (06 79 87 53 38)



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux de mise en peinture de pylône de ligne(s) électrique(s) à haute tension vont être prochainement entrepris afin d'assurer la sécurité des personnes et de(s) ouvrage(s) suivant(s) :

63kV MARQUION - PREMY
Pylône(s) n° : 24, 25, 32, 34

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
FONTAINE-NOTRE-DAME

à dater du **30/04/2026**
jusqu'au **15/05/2026**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux
Flandre Hainaut, à l'entreprise :

SOPIA
3 Bis Route Nationale, 62113 SAILLY LABOURSE
06 76 69 87 05

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR Flandre Hainaut
41 Rue Ernest Macarez
59300 VALENCIENNES
THERY Joffrey (06 79 87 53 38)
ROMAEN Quentin (07 63 87 56 81)
NOISETTE Gautier (06 65 81 94 30)



WILMOT
Centre technique de la batterie

Du **lundi** au **vendredi**
8h30-12h30 / 13h30-18h30
Et le **samedi**
8h30-12h

441 route de Bapaume
59400 FONTAINE NOTRE-DAME
Tél. 03 27 74 10 47
Fax 03 27 74 10 87

www.wilmot.fr

Rétrospective de l'ALSH d'hiver

Pendant les vacances d'hiver, les enfants du centre de loisirs de Fontaine Notre Dame ont profité de quinze jours d'activités, malgré une météo changeante, avec un effectif complet.

Au programme : éveil sportif, initiation aux échecs proposée par le Département du Nord, activités manuelles, grands jeux, sortie cinéma pour « Biscuit, le chien fantastique » et bowling à Caudry.

Encadrés notamment par Monsieur Francis Villain, éducateur sportif diplômé, les enfants ont bénéficié d'une activité sportive

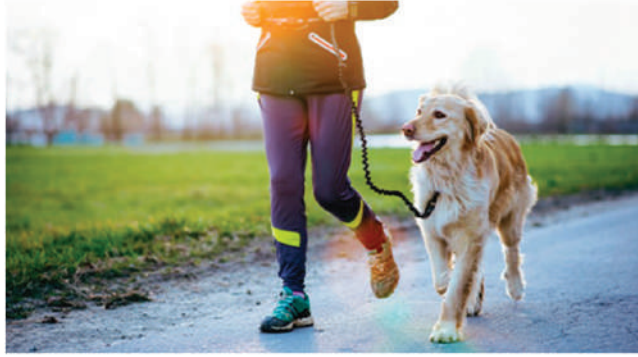
Également, ils ont participé à un après-midi carnavalesque festif.



Vanessa STIEVET
Directrice de l'ALSH

Chiens tenus en laisse : les règles à respecter

Quelques règles de bonne conduite pour la promenade des chiens



Avec le retour des beaux jours, vous avez davantage l'occasion de croiser des chiens en promenade avec leur propriétaire. Il apparaît nécessaire de rappeler quelques règles élémentaires.

Vous devez tenir votre chien en laisse **s'il présente un danger** pour les personnes ou d'autres animaux domestiques. Vous **êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

Le règlement sanitaire départemental (disponible sur le site de la préfecture du Nord) prévoit que les **chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse** (art. 99-6).

Un **chien est considéré divagant** dans les situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- Il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une **distance dépassant 100 mètres**. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Tout chien **abandonné, livré à son seul instinct**, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse. La mise en fourrière peut alors être requise.

Dans les **bois et forêts**, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières durant la période du **15 avril au 30 juin**.

Il est **interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés**, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Le respect de ces règles permet une relation apaisée entre riverains, promeneurs et maîtres.

Pompes funèbres & Marbrerie **Intervention 7j/7 - 24h/24**

Lomprenz Falchero

Organisation complète de funérailles | Transport de corps | Articles funéraires | Marbrerie | Contrats obsèques

du Lundi au Vendredi
9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Permanence téléphonique
la nuit, le samedi et dimanche

523 Route de Bapaume
59400 Fontaine Notre Dame
03 27 74 10 46
agence.lomprenz@pompesfuneraires.fr

160 Route de Cambrai
59231 Gouzeaucourt
03 27 73 13 17
agence.gouzeaucourt@pompesfuneraires.fr

Nouveau en 2023 OUVERTURE de l'agence de MARCOING
Route Nationale à l'entrée de MASNIÈRES
Pompes Funèbres - Marbrerie - Salons Funéraires

Affaires sociales et personnes âgées

Anniversaires des personnes de 75 ans et plus

Les Conseillers Municipaux et les membres du Centre Communal d'Action Sociale rendront visite aux séniors de 75 ans et plus pour leur offrir une brioche et une petite bouteille de champagne aux dates suivantes :



24 avril 2026

26 juin 2026

29 mai 2026

31 juillet 2026



Les personnes concernées ne souhaitant pas cette visite peuvent contacter le secrétariat de la mairie au 03.27.37.67.00.

Les élèves de Saint-Luc à la découverte de la fresque de l'église



Le 20 janvier dernier, les collégiens de Saint-Luc ont eu l'occasion de visiter l'église de la commune et d'y admirer la fresque récemment réalisée par l'artiste Valentine Rayre.

Cette œuvre, qui vient enrichir le patrimoine artistique de l'église, a suscité la curiosité et l'intérêt des élèves, heureux de découvrir de plus près ce travail artistique et son intégration dans le lieu.

A vos agendas

Pour la 3ème édition, le mardi 5 mai, l'équipe enseignante et la municipalité vous invitent à la rencontre intergénérationnelle autour des jeux de société avec les élèves de l'école du Canton de Chemillé.

Les personnes volontaires, pour participer à cette journée, peuvent se faire connaître en mairie ou déposer ce bulletin de participation pour le 30 avril.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE :

Disponible le matin de 9h30 à 12h00

Disponible l'après-midi de 14h à 16h15

Contact : Claudine BAHEUX au 06.74.73.49.37 ou la mairie au 03.27.37.67.00

Retenez votre journée du 3 juin : Sortie pour tous au Familistère de Guise

Informations complémentaires à venir !

20

Claudine BAHEUX, adjointe au maire et la commission affaires sociales/personnes âgées



Le samedi 7 mars dernier, une vingtaine de fontenois se sont mobilisés dans le cadre des Hauts-de-France Propres. Merci à l'ensemble des bénévoles pour leur présence afin de nettoyer le territoire communal.

Parcours du Coeur



Rendez-vous à la salle des cérémonies (mairie)

Samedi 25 avril 2026

Session prévue
de 14h à 16h

**Initiation à l'utilisation du
défibrillateur**

**Sensibilisation aux
premiers secours**

Accès libre et familial

**Bulletin d'inscription à
déposer en mairie ou
formulaire à remplir via ce
QR CODE**



Dimanche 26 avril 2026

Inscriptions à partir de 9h00

Départ groupé à 9h30

Marche/Course

Vélo (port du casque obligatoire)

Parcours de 8kms200



**UN CŒUR QUI VA,
LA VIE QUI BAT**

Venez partager un moment convivial et accessible à tous, placé sous le signe de la santé et du bien-être.

Organisée dans toute la France, cette manifestation encourage chacun à pratiquer une activité physique pour préserver son cœur.

Inscription via le QR code de l'affiche ou en mairie (bulletin de réservation disponible).

Nous vous attendons nombreux, en famille ou entre amis !

La collecte des déchets verts

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 Di F. des Gd-Mères	1 Me Hugues	1 Ve FÊTE DU TRAVAIL	1 Lu Justin 23	1 Me Thierry
2 Lu Charles le Bon 10	2 Je Sandrine	2 Sa Boris	2 Ma Blandine	2 Je Marlinien
3 Ma Guérolé	3 Ve Richard	3 Di Phil. Jacq.	3 Me Kévin	3 Ve Thomas
4 Me Casimir	4 Sa Isidore	4 Lu Sylvain 19	4 Je Clotilde	4 Sa Florent
5 Je Olive	5 Di PÂQUES	5 Ma Judith	5 Ve Igor	5 Di Antoine
6 Ve Colette	6 Lu L. DE PÂQUES 15	6 Me Prudence	6 Sa Norbert	6 Lu Mariette 28
7 Sa Félicité	7 Ma J.-B. de La Salle	7 Je Goéle	7 Di Gilbert	7 Ma Raoul
8 Di Jean de Dieu	8 Me Julie	8 Ve VICTOIRE 1945	8 Lu Médard 24	8 Me Thibault
9 Lu Françoise R. 11	9 Je Gauthier	9 Sa PASCÔME	9 Ma Diane	9 Je Armandine
10 Ma Vivien	10 Ve Fulbert	10 Di Solange	10 Me Landry	10 Ve Ulrich
11 Me Rosine	11 Sa Stanislas	11 Lu Estelle, Mamert 20	11 Je Barnabé	11 Sa Benoît
12 Je Justine	12 Di Jules	12 Ma Achille	12 Ve Guy	12 Di Olivier
13 Ve Rodrigue	13 Lu Ida 16	13 Me Rolande	13 Sa Antoine	13 Lu Henri Joël 29
14 Sa Mathilde	14 Ma Maxime	14 Je ASCENSION	14 Di Ésée	14 Ma FÊTE NATIONALE
15 Di Louise	15 Me Paterne	15 Ve Denise	15 Lu Germaine 25	15 Me Donald
16 Lu Bénédicte 12	16 Je Benoît-Joseph	16 Sa Honoré	16 Ma J.F. Régis	16 Je N-D Mt Carmel
17 Ma Patrick	17 Ve Anicet	17 Di Pascal	17 Me Hervé	17 Ve Charlotte
18 Me Cyrille	18 Sa Parfait	18 Lu Éric 21	18 Je Léonce	18 Sa Frédéric
19 Je Joseph	19 Di Emma	19 Ma Yves	19 Ve Romuald	19 Di Arsène
20 Ve PRINTEMPS	20 Lu Odette 17	20 Me Bernardin	20 Sa Silvere	20 Lu Marina 30
21 Sa Clémence	21 Ma Anselme	21 Je Constantin	21 Di F. des Fêtes / ÉTÉ	21 Ma Victor
22 Di Léa	22 Me Alexandre	22 Ve Émile	22 Lu Alban 28	22 Me M.-Madeleine
23 Lu Victorien 13	23 Je Georges	23 Sa Didier	23 Ma Audrey	23 Je Brigitte
24 Ma Catherine	24 Ve Fidèle	24 Di Pentecôte	24 Me Jean-Baptiste	24 Ve Christine
25 Me Humbert	25 Sa Marc	25 Lu L. PENTECÔTE 22	25 Je Prosper	25 Sa Jacques
26 Je Larissa	26 Di Aïda	26 Ma Béranger	26 Ve Antheime	26 Di Anne, Joachim
27 Ve Habib	27 Lu Zita 18	27 Me Augustin	27 Sa Fernand	27 Lu Nathalie 31
28 Sa Gontran	28 Ma Valérie	28 Je Germain	28 Di Irénée	28 Ma Samson
29 Di Gwladys	29 Me Cath. de Senne	29 Ve Aymar	29 Lu Pierre-Paul 27	29 Me Marthe
30 Lu Amédée 14	30 Je Robert	30 Sa Ferdinand	30 Ma Martial	30 Je Juliette
31 Ma Benjamin		31 Di F. des Mères		31 Ve Ignace de L.

Le ramassage des déchets verts a repris depuis le 27 mars 2026. Celui-ci a lieu chaque vendredi.

Le calendrier est disponible sur le site internet de la commune, l'application mobile et en mairie.



Le comité des fêtes

Retour sur la 3ème édition du salon du livre « Des livres et vous »



La troisième édition du Salon du Livre de la commune a rencontré un beau succès. Près d'une cinquantaine d'auteurs, aux styles littéraires variés, étaient présents pour partager leur passion et présenter leurs ouvrages.

Romans, polars, littérature jeunesse ou encore poésie : chacun a pu trouver des lectures à son goût.

Les visiteurs, venus nombreux, ont apprécié ces rencontres avec les auteurs et les moments partagés autour des livres.

Une édition conviviale et réussie qui confirme l'intérêt du public pour ce rendez-vous culturel.

Fontaine en Scène est de retour le samedi 13 juin pour une 6ème édition au stade Chomié !!!



FESTIVAL ROCK

FONTAINE EN SCÈNE
PRÉSENTE

13 JUIN
2026/16H

Entrée gratuite
Stade Chomié
Fontaine Notre Dame

LES FATCATS
U2 360 TRIBUTE
FLAGRANT DÉLIT
THE DARK FLOYD

ANIMATIONS

FOOD TRUCKS
Espace restauration*
*CB et espèces acceptées

6 ÈME EDITION

A J R

Châteaux gonflables
Sculpteur de ballons

f Instagram

QR codes

Logo of Fontaine Notre Dame

Logo of Communauté d'agglomération de Combrai

Nord
Le Département est là

Ne pas jeter sur la voie publique



Le comité des fêtes

La Chasse aux œufs de Pâques

La traditionnelle chasse aux œufs, organisée par le Comité des fêtes a réuni enfants, parents, grands-parents venus nombreux pour profiter du soleil et des friandises. Une mission accomplie haut la main pour ces jeunes chasseurs en herbe ! Les chocolats n'ont pas résisté longtemps à leur flair infallible.



La Chasse aux Oeufs

Le programme des animations du printemps et de l'été s'annonce riche !

Le Comité des fêtes vous invite à son traditionnel



Petit-déjeuner Républicain

Offert à tous les fontenois !

VENDREDI 8 mai 2026

De 9h30 à 11h00
à la salle des fêtes

Une marche sera organisée de 8h30 à 9h30 pour les plus courageux



IPNS

 Comité des fêtes de fontaine notre dame  ville-de-fontainenotredame-59.fr

Le comité des Fêtes de Fontaine Notre Dame vous invite à encourager nos bleus



RETRANSMISSION DES MATCHS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE COUPE DU MONDE 2026

Mardi 16 juin - 21h00

Sénégal   France

Vendredi 26 juin - 21h00

France   Norvège

Rendez-vous à la salle polyvalente
Rue Sadi Carnot - Fontaine Notre Dame

De 10h00 à 17h00

Fontaine Notre Dame
59400

Rassemblement
Auto-Moto-Rétro

05 Juillet 2026
4ème édition

- Artisans
- Petite restauration
- Buvette
- Animations

Entrée libre pour les exposants et les visiteurs

Organisé par le Comité des Fêtes de Fontaine Notre Dame 59400

Renseignements : 07 81 46 41 45 / 06 33 04 64 17

FONTAINE NOTRE DAME

Marché Artisanal et du Terroir

Dimanche 5 juillet 2026
De 10h00 à 17h00
Stade Chomié (En extérieur)
Rue GUYNEMER

Emplacement 10 euros
Inscription jusqu'au 12 juin
Renseignements et inscriptions au
06.74.73.49.37 ou
06.33.04.69.17

Buvette et petite restauration
-
Foodtruck sur place

Au cœur d'une grande exposition de voitures anciennes et d'exception

Organisé par le Comité des fêtes de Fontaine Notre Dame 59400

FONTAINE NOTRE DAME

Concours de vélos décorés

À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

LUNDI 13 JUILLET 2026 À 20H00

Customise ton vélo puis rejoins la retraite aux flambeaux dès 22h00 !

Récompense à tous les vélos !

IPNS

FONTAINE NOTRE DAME

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

LUNDI 13 JUILLET 2026

20H : CONCOURS DE VÉLOS DÉCORÉS À LA MAISON DES ASSOCIATIONS
22H : RETRAITE AUX FLAMBEAUX - DÉPART DE LA SALLE DES FÊTES

MARDI 14 JUILLET 2026

12H : DÉFILÉ (RASSEMBLEMENT RUE JULES FERRY)
13H : ETOUFETTE À LA SALLE DES FÊTES (SUR RÉSERVATION)
16H_18H : JEUX PUBLICS À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

IPNS



ETOUFETTE PARTY

MARDI 14 JUILLET

À PARTIR DE 13H
POUR UN APRÈS-MIDI FESTIF !

À LA SALLE DES FÊTES

<p>REPAS ADULTE - 12 €</p> <p>UN VERRE DE BIENVENUE OFFERT CAFÉ COMPRIS</p> <p>ETOUFETTE OU ASSIETTE ANGLAISE CRUDITÉS</p> <p>+</p> <p>TARTE</p>	<p>REPAS ENFANT (-12ANS) - 5 €</p> <p>UN VERRE DE BIENVENUE OFFERT</p> <p>JAMBON POMMES DE TERRE OU CHIPS CRUDITÉS</p> <p>+</p> <p>GLACE</p>
---	--

INSCRIPTIONS LES SAMEDIS 27 JUIN ET 4 JUILLET DE 9H À 12H À LA MAISON DES ASSOCIATIONS
OU BULLETIN DE RÉSERVATION DISPONIBLE EN MAIRIE

POUR TOUTE INFORMATION:
06.33.04.69.17 OU 06.74.73.49.37

COMITÉ DES FÊTES
FONTAINE NOTRE DAME

I
P
N
S



BULLETIN DE RÉSERVATION

Etoufette

mardi 14 juillet 2026

Coupon à remettre le 4 juillet au plus tard

<p>Menu 12 euros</p> <p>ETOUFETTE ou ASSIETTE ANGLAISE CRUDITES + TARTE verre de bienvenue offert - café compris</p>	<p>Menu enfant 5 euros (-12ans)</p> <p>JAMBON POMME DE TERRE ou CHIPS CRUDITES + GLACE verre de bienvenue offert</p>
---	---

NOM : _____ PRENOM : _____

TELEPHONE : _____

NOMBRE DE MENUS "adulte" : x 12euros = euros
Nombre d'étoufette : Nombre d'assiette anglaise :

NOMBRE DE MENUS "enfant" : x 5 euros = euros

TOTAL = euros Paiement Espèces ou Chèque

Paiement à l'inscription les samedis 27 juin et 4 juillet de 9h00 à 12h00 à la maison des associations ou auprès d'un membre du comité des fêtes - Bulletin de réservation disponible en mairie

I
P
N
S



JEUX PUBLICS

MARDI 14 JUILLET
DE 16H00 À 18H00

ENTRÉE GRATUITE



Des jeux pour toute la famille

Rendez-vous à la Maison des Associations

I
P
N
S



Brocante

Fontaine Notre Dame

Dimanche 13 septembre 2026

De 8h00 à 15h00



5euros les 5 mètres

Réservations à la Maison des associations

27 juin : Pour les riverains des rues de la République, Canton de Chemillé, de la Gare et Anatole France

4 juillet : Pour tous les fontenois

29 août, 5 septembre et Samedi 12 septembre : pour les fontenois et pour les extérieurs

Renseignements par téléphone : 06.33.04.69.17 ou 06.74.73.49.37

I
P
N
S



FORUM AUTONOMIE

“Mon parcours, ma vie, mes envies”

Judi 30 avril 2026

CAMBRAI
Marché Couvert

Accueil à partir de 13h30
Théâtre/débat par la compagnie “La Belle Histoire”

et à partir de 16h
Stands et animations

Gratuit
Ouvert à tous




FORUM AUTONOMIE PROGRAMME

BIENVENUE Nous vous accueillons à partir de 13h30

 14h00 Inauguration officielle

 14h30 Représentation théâtrale
“Mon parcours, ma vie, mes envies”

 16h00 Venez nous rencontrer et participer aux animations sur les stands

Buvette  et sucrés  sur place !!!

18h30 Clôture 

Laissez-vous emporter par la ZUMBA !!
Démonstration en musique...Ambiance garantie !




RÉUNION D'INFORMATION

LOCATAIRES / PROPRIÉTAIRES

“DROITS ET DEVOIRS”

PLACES LIMITÉES!

 **MARDI 12 MAI 2026**

 10h00 - 12h00

 **SALLE MATISSE, 14 RUE NEUVE A CAMBRAI (LOCAUX DE LA CAC)**

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS AUPRES DU CLIC DE CAMBRAI :

 03 27 82 80 53

 accueil@clicouest.fr




C'EST BON POUR LE MORAL

Par un intervenant spécialisé de l'association Brain Up

 Les lundis de 10h à 12h
1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2026

A destination des 60 ans et plus

ATELIER GRATUIT

 **GOUZEAUCOURT**
Salle des Cérémonies (dans la Mairie)
Place de la Mairie

 Incriptions et renseignements auprès du CLIC de CAMBRAI :
03.27.82.80.53
accueil@clicouest.fr

Les marcheurs fontenois



Les beaux jours reviennent, l'association des Marcheurs Fontenois espère vous voir participer lors de leurs randonnées, ne marchez plus seul, en groupe il y a des discussions et de bonnes parties de plaisir.

Quelques kilomètres de marche vous changeront l'esprit.

Avec le redoux météorologique, les marcheurs ont effectué la 1^{ère} sortie de l'année avec la classe de CE2. Les enfants étaient très contents, pas de boue sur les chemins et la joie de pouvoir prendre enfin un bon bol d'air. L'encadrement était assuré par des membres de l'association.



Les jours de marche sont, le **lundi, le mercredi et le samedi**.

Toujours avec un départ à **8H45 précises** devant la mairie. Les parcours varient entre 1 à 2 heures. Vous pouvez nous rejoindre avec une liberté de jour.

Venez consulter la page Facebook pour nous suivre régulièrement



Renseignements auprès de
Marc LELEU au : 03-27-82-32-31
Ou avant chaque départ

La Step Attitude Fontenoise



Pour marquer la fin de sa saison
La Step Attitude Fontenoise,
vous donne rendez-vous le
Vendredi 12 Juin 2026 à 19h
à la **salle des Fêtes,**
pour sa démonstration annuelle, ouverte à
toutes et tous, qui sera suivie d'un moment
convivial autour du pot de l'amitié.

MUSIQUE A FONTAINE

<http://harmonie-de-fontaine-notredame.webnode.fr>



La Musique se prépare à une saison riche en concerts et défilés.

L'Harmonie est heureuse d'annoncer ses prochaines sorties musicales qui rythmeront les mois à venir. Fidèle à sa mission de faire vivre la musique au cœur de notre commune, l'harmonie ira à la rencontre du public à travers plusieurs concerts et défilés festifs.

Des concerts pour partager notre passion

Nos musiciens répètent avec enthousiasme un nouveau programme varié, mêlant œuvres classiques pour harmonie, musiques de films, variétés et morceaux festifs. Ces concerts seront l'occasion de découvrir le travail réalisé tout au long de l'année par nos instrumentistes dans une ambiance conviviale et accessible à tous. Que vous soyez amateur de musique ou simple curieux, nous vous attendons nombreux pour partager ces moments d'émotion et de plaisir musical.

Des défilés hauts en couleur

L'harmonie sera également présente lors des prochaines manifestations locales et commémorations. Nos défilés accompagneront les temps forts de la vie communale : fêtes locales, cérémonies patriotiques et événements associatifs. En uniforme, au rythme des percussions et des cuivres, nos musiciens auront à cœur d'apporter dynamisme et solennité à ces rendez-vous importants.

Une association vivante et ouverte

Ces sorties témoignent de l'engagement et de la vitalité de notre association. Elles sont aussi le reflet du travail collectif, de la bonne humeur et de la passion qui animent nos membres. Nous remercions chaleureusement nos partenaires, la municipalité ainsi que tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de nos événements. Nos musiciens vous donnent rendez-vous pour plusieurs concerts exceptionnels :

- **Samedi 25 avril à Baralle**
- **Samedi 6 juin à Buissy**
- **Dimanche 5 juillet à Fontaine Notre Dame**

L'association participera également aux manifestations locales et commémorations :

- **Vendredi 1er mai**
- **Vendredi 8 mai**
- **Lundi 13 juillet à Fontaine Notre Dame**
- **Dimanche 14 juillet à Fontaine Notre Dame**

HARMONIE DE FONTAINE NOTRE DAME

CONCERT

18H

SALLE DES FETES

DIMANCHE 5 JUILLET 2026

**OBJECTIF
MUSIQUE**



les albums

TINTIN & MILOU

Président Jérôme Pluchart

Direction

Christophe Follet



ENTREE GRATUITE ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES

IPNS

Oyés Moussaillons !
N'hésitez pas, venez déguiser!



Repas annuel !
SAMEDI 25 AVRIL 2026
À PARTIR DE 19H00
À LA SALLE DES FÊTES DE FONTAINE NOTRE-DAME

<p>MENU 1 :: 20€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carbonnade flamande, • Purée, endives braisées, carottes champignons au jus • Tarte citron meringuée • Café offert 	<p>MENU 2 :: 20€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couscous 3 viandes, • Semoule, légumes, harissa • Tarte tatin ou • Tarte citron meringuée • Café offert
---	---

MENU ENFANT (12ans) :: 12€

- Steak hache frites
- Moelleux chocolat

Ambiance Garantie
RÉSERVATION CONTACT :
MATTHIEU AU
06.70.45.79.11



US FONTAINE NOTRE-DAME

JOURNÉES CLUB 2026

SAMEDI 13 JUIN
DIMANCHE 14 JUIN

STADE MUNICIPAL
Rue Alsace Lorraine, 59400 Fontaine Notre Dame

SAMEDI 13 JUIN

- ⚙️ ATELIER BABY
- ⚙️ PLATEAU U8
- ⚙️ TOURNOI U11
- ⚙️ TOURNOI U13

DIMANCHE 14 JUIN

- ⚙️ MATCH LOISIRS
- ⚙️ MATCH FÉMININES
- ⚙️ MATCH SENIORS

TOUT LE WEEK-END

- ✓ RESTAURATION
- ✓ ANIMATION
- ✓ AMBIANCE CLUB GARANTIE



RÉSERVEZ VOTRE WEEK-END !



US FONTAINE NOTRE-DAME RECRUTE !
Rejoins-nous pour la saison 2026/2027



École de Football

- Baby Foot : nés en 2022 et 2023
- U6 / U7 : nés en 2021 et 2020
- U8 / U9 : nés en 2019 et 2018
- U10 / U11 : nés en 2017 et 2016
- U12 / U13 : nés en 2015 et 2014
- U14 : nés en 2013

Autres Catégories

- Seniors : à partir de 17 ans
- Féminines : à partir de 17 ans
- Loisirs : à partir de 35 ans

Pourquoi nous rejoindre ?

- 👉 Ambiance conviviale
- 👉 Encadrement passionné
- 👉 Club familial et dynamique

Infos & Inscriptions
📞 06 70 45 79 11
✉ fontainenotredame.us.522411@lthf.fr



Chloro 'Bulle

Janvier 2026

Tout le monde s'active au jardin pour l'arrivée du printemps !

Malgré le froid, notre association est restée pleinement mobilisée durant le mois de janvier. Les bénévoles ont consacré plusieurs sessions à la préparation du sol, au nettoyage des parcelles et à l'entretien du matériel. Ce travail en amont permettra d'aborder la saison à venir dans les meilleures conditions.



Tandis que les derniers églantiers sont plantés le long du grillage, l'équipe reste pleinement mobilisée : taille des pommiers, préparation des animations avec les sapins récupérés à Cambrai et organisation des futures plantations de fruitiers.



Opération Broyat : rien ne se perd, tout se transforme ! Nous avons produit notre propre broyat pour pailler nos arbres, une protection naturelle essentielle pour conserver l'humidité et enrichir le sol.



Les bêches étaient de sortie pour une belle session de plantation ! Parmi les nouveaux arrivants : le Poirier de Bollwiller (Shipova), l'Amandier Avijor et le Pêcher Jayhaven. Une journée placée sous le signe de la motivation et de la convivialité, conclue par le traditionnel moment de réconfort après l'effort.



Nos plantes de strates basses patientent encore un peu avant leur mise en terre. Elles viendront bientôt enrichir et compléter notre écosystème.

Février 2026

En février, chez Chloro'Bulle, le terrain s'anime pour accueillir toujours plus de vie !

Côté potager mandala : les « pétales » sont chouchoutés avec soin. Ils reçoivent leur amendement afin de nourrir la terre en profondeur. Un sol riche et équilibré, c'est la promesse de récoltes généreuses pour les mois à venir.

Nous plantons des arbrisseaux et des variétés buissonnantes afin de créer différents étages de végétation et favoriser la biodiversité. Bienvenue aux aronias, toona sinensis, poivriers de Sichuan et de Timut, camérisiers, amélanchiers et éléagnus qui rejoignent l'aventure et participent à la richesse du site.

On plante aussi les lilas offerts par les adhérents et on répare les incidents mécaniques..



DAMO
Maîtrise d'Oeuvre

David Montay
07 66 15 12 77

1181 route nationale - 59400 Fontaine Notre Dame
david.montay@sarl-damo.fr



Le point de départ

L'AJR, c'est avant tout une aventure humaine au cœur de la ruralité. Née en 2006 dans le Cambrésis, l'association a vu le jour à l'initiative de maires ruraux, soucieux de répondre aux besoins d'agir auprès des jeunes de leur territoire. Aujourd'hui l'AJR développe un projet d'animation globale pour et avec les habitants de son territoire.

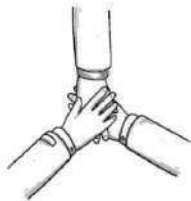
Un projet de territoire

L'AJR fonctionne dans une logique de partenariat avec les communes, les institutions, les acteurs associatifs et les habitants. Elle contribue à renforcer le lien social, à lutter contre l'isolement et à donner à chacun la possibilité d'agir pour son territoire. Aujourd'hui, l'AJR porte un Centre social, deux Espaces de Vie Sociale, une Micro Crèche et un Relais Petite Enfance et intervient sur 19 communes rurales situées sur la Communauté d'Agglomération de Cambrai.



Une dynamique collective

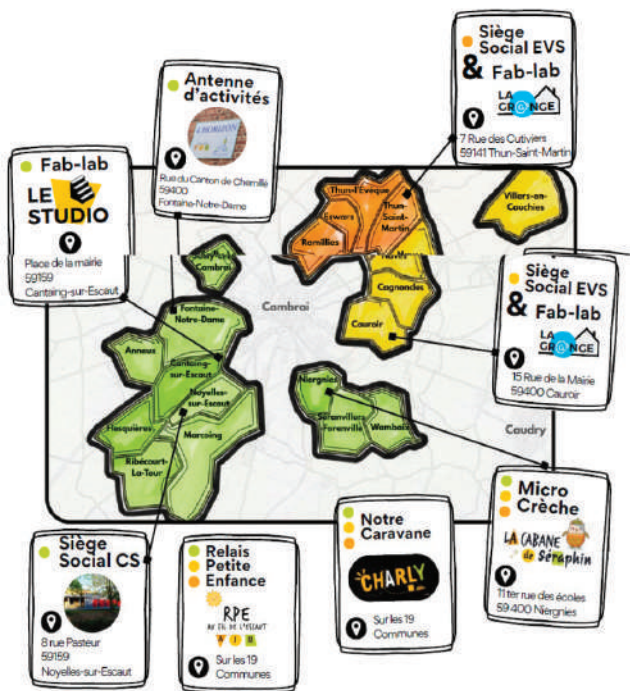
L'AJR est devenue un acteur incontournable de l'animation locale : ateliers culturels, activités enfance et jeunesse, familles, actions de solidarité, accompagnement à la parentalité, soutien aux initiatives citoyennes... L'association s'appuie sur le modèle du centre social, à l'intersection entre les attentes des habitants et les politiques publiques.



LA CARTE DE

ASSOCIATION
L'AJR

La carte de l'ASSOCIATION
A J R



Rétrospective 2025 de l'ASSOCIATION AJR sur Fontaine-notre-Dame



Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Adultes, Familles, Séniors



Fontaine en scène



Inauguration du local Horizon



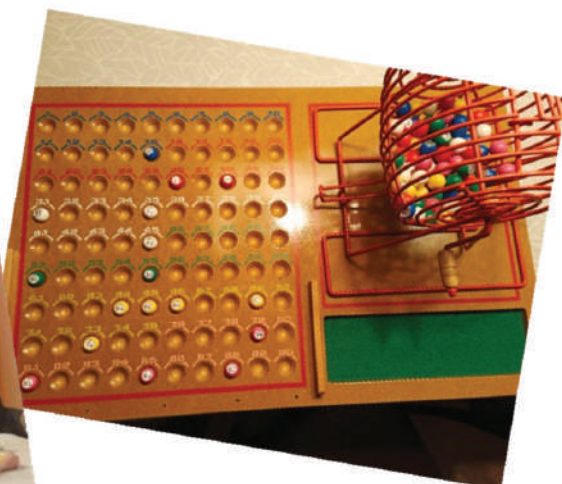
Sensibilisation au cyberharcèlement



Atelier Snoezelen

Fontaine actions

Loto du 21 février



Cette soirée Loto était une première pour l'association. Celle-ci s'est déroulée dans une ambiance détendue et familiale.

La Brocante du 22 février



Les exposants ont répondu présents et la salle était remplie de livres, vêtements et jouets d'enfant.

Les promeneurs et les personnes intéressées sont venus le matin. L'après-midi fut plus calme.

L'ambiance était néanmoins bon enfant et les exposants contents de leur journée.

Les prochains rendez-vous de Fontaine Actions

25 avril 2026 : Troc de Plantes à la maison des associations de 9h à 13h

6 juin 2026 : Brocante

Le Club de détente



Le 12 mars dernier, les aînés se sont réunis à la Maison des associations pour leur assemblée générale annuelle. Ce moment d'échanges a permis de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'évoquer les projets à venir. À l'issue de cette réunion, Monsieur Landat a été de nouveau élu président de l'association.

Comme chaque année, les aînés de la commune se sont réunis pour partager la traditionnelle galette des rois dans une ambiance chaleureuse.

Sur cette photo, les heureux chanceux qui ont trouvé la fève et ont été couronnés rois et reines du jour.



Comme tous les deux mois, les anniversaires des membres du Club de détente sont mis à l'honneur avec un petit cadeau.

ehquette@aol.com

SARL Emmanuel
HEQUETTE

ELECTRICITE GENERALE PARTICULIERS
Chauffage électrique • Domotique
Motorisations de portails

621, Rte Nationale
59400 FONTAINE Notre DAME

06 11 46 54 25

La vie économique

Le marché hebdomadaire

Le marché a lieu tous les mercredis sur la place Jean Jaurès de 8h00 à 13h00

Vous pouvez y retrouver :



LES FROMAGES DE GUS et TIM'S FRUITS

Venez déguster les bons produits primeurs de Timéo Carpentier et les bons fromages de Gus.



MON P'TIT POULET

Votre rôtisserie propose ses bons poulets (petits, moyens et grands) accompagnés ou non, de pommes de terre, et différents plats préparés.



LA CABANE DE THEO

Retrouvez Théo Delcroix, votre poissonnier qui vous propose filets de cabillaud, merlan, pavés de saumon, dos de lieu noir, dos d'églefin, crevettes, ...



Photographe passionné, Baptiste Gilleron capture vos moments de vie à travers portraits et reportages de famille.

Une approche humaine, naturelle et conviviale.

CONTACT : bac.photographie@gmail.com

06.73.46.48.60

www.bacphotographie.fr

Cette rubrique est consacrée à la valorisation des acteurs économiques de notre commune. Chaque trimestre, nous présenterons les nouveaux commerçants, artisans... mais également ceux déjà installés depuis plus ou moins longtemps... Si vous venez de créer votre entreprise sur la commune de Fontaine Notre Dame, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.

Fontaine en Mémoire

Une nouvelle rubrique fait son apparition dans votre bulletin : « *Fontaine en mémoire* ». Elle vous propose un voyage dans le temps, à la découverte de la Fontaine d'antan, de ses traditions, de ses visages et des moments qui ont façonné notre commune.

Fontaine d'antan - Les origines

Tiré de la monographie et/ou du voyage en cartes postales par I. Delalin, C. Jarrelot et P. Pietrzak

Le premier écrit concernant Fontaine-Notre-Dame date de l'an 700 "Vers l'an 700, le Comte MAION, fonctionnaire, possède l'Autel (par "Autel" il faut entendre les possessions foncières de la Cure) de Fontaine et le Moulin de CANTIGNEUL".



Suite à des objets retrouvés en 1907 par Hubert BRUNELLE (pièces de monnaie, clef) dans un champ proche du futur site d'implantation du château d'eau, mais également en 1910 dans un champ situé en face de la pâture attenant à la ferme d'Auguste PANIEN-DELABRE et en 1929 lors de la construction du château d'eau (pointes de flèches), nous pouvons estimer que le village de Fontaine-Notre-Dame a commencé à s'implanter vers le fin de la rue Sadl-Carnot.

Longtemps appelé Fontaine, notre village va changer de nom dès les premières années de la révolution pour devenir Fontaine-la-Montagne, allusion aux Montagnards, groupe de conventionnels qui occupaient les bancs les plus élevés de la Convention et qui votaient pour les mesures les plus violentes. Ils s'opposaient aux Girondins. Réf. "L'an II de la république, une et indivisible, le 5^{ème} jour Sans Culotide (21 septembre 1794) Louis FAILLE, maire de Fontaine-la-Montagne, appose sa signature à la fin du registre d'état-civil".

Cette nouvelle appellation du village ne fut guère usitée, même dans les papiers officiels. Ce nom fut abandonné sous l'Empire (1804).

SAMEDI 2 MAI 2026
Conférence publique

PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION ARRAS

À LA SALLE DES CÉRÉMONIES (EN MAIRIE)
À 20H00



INVITATION À LA DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE
SECRÈTE DES MUCHES SOUTERRAINES DE
FONTAINE NOTRE DAME



I
P
N
S

Vous avez la parole...



Rubrique vous avez la parole...

Fontenoises et Fontenois, cette page est à vous. « Vivre à Fontaine » vous donne la parole. N'hésitez pas à partager vos initiatives, vos passions, vos réussites, ou nous faire des propositions pour améliorer le quotidien de notre village.

Merci de nous préciser si vous souhaitez que celles-ci soient publiées. Dans ce cas, nous vous demandons de préciser votre nom, prénom et coordonnées. Vous pouvez également y joindre des photos et déposer l'ensemble soit en Mairie, soit à l'adresse : accueil@ville-de-fontainenotredame-59.fr

Les bonheurs à célébrer

LES NAISSANCES



Souhaitons la bienvenue à

Alice COURTECUISSÉ née le 31/01/2026

A vos agendas



Avril 2025

- 25/04** Repas de l'U.S.F à la salle des fêtes
- 25/04** Le Parcours du Cœur—Initiation à l'utilisation du défibrillateur et sensibilisation aux gestes qui sauvent (bulletin d'inscription en mairie) de 14h00 à 16h00 en salle des cérémonies (mairie)
- 26/04** Le Parcours du Cœur- Marche/course/vélo inscription à 9h00 à la Maison des associations

Mai 2025

- 01/05** Défilé pour la fête du travail, départ rue du 1er mai à 11h30
- 02/05** Conférence à la découverte de l'histoire des Muches souterraines à 20h en salle des cérémonies (mairie)
- 08/05**
- Marche à 8h30 (pour les plus courageux) (**gratuit**)
 - Petit-déjeuner républicain à 9h30 organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes (**gratuit**)
 - Commémoration de la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, départ du défilé rue Sadi Carnot à 12h00
- 30/05** Concert du Conservatoire de Cambrai « Conservatoire en balade » Eglise Saint Martin—15h00

Juin 2025

- 05/06** Camion Bleu France Services de 9h00 à 13h00—Place Jean Jaurès
- 06/06** Brocante organisée par Fontaine Actions de 12h00 à 20h00
- 12/06** Démonstration annuelle de STEP à 19h00 à la salle des fêtes
- 13/06** Fontaine en Scène - stade Chomié à partir de 16h00 organisé par le Comité des fêtes et la municipalité (**Entrée gratuite**)
- 18/06** Cérémonie de l'appel du 18 juin à 11h30 au Square du Général de Gaulle
- 20/06** Fête de l'école du Canton de Chemillé

Juillet 2025

- 03/07** Camion Bleu France Services de 9h00 à 13h00—Place Jean Jaurès
- 05/07**
- Marché artisanal et du terroir- Stade Chomié de 10h00 à 17h00 organisé par le Comité des fêtes
 - Rassemblement de voitures anciennes et d'exception de 10h00 à 17h00- stade Chomié
 - Concert de l'harmonie municipale à 18h00 à la salle des fêtes
- 13/07**
- Concours de vélos décorés à 20h à la Maison des associations
 - Retraite aux flambeaux, à partir de 22h00 (départ de la salle des fêtes)
- 14/07**
- Défilé (rassemblement rue Jules Ferry) à 12h00
 - Etoufette à partir de 13h00 à la salle des fêtes (inscriptions 27 juin et 4 juillet à la maison des associations)
 - Jeux Publics de 16h00 à 18h00 à la maison des associations organisés par le Comité des Fêtes

Contacts utiles



EAU POTABLE

NOREADE 03.27.76.55.30

Collecte des encombrants (uniquement sur RDV)
03.58.24.00.00

VIE SOCIALE ET FAMILIALE

Stéphanie Prévost **Assistante Sociale de la MNS de Cambrai/Marcoing** fait des permanences au Centre Social AJR de Noyelles sur Escaut **UNIQUEMENT SUR RDV** soit auprès de l'UTPAS de Cambrai au 03 59 73 37 00 ou auprès du Centre Social AJR 03 27 70 18 12

ASSAINISSEMENT

VEOLIA 09.69.36.72.61

GESTION DES DECHETS

Communauté d'agglomération de Cambrai
03.27.72.40.00